



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue le 12 août 2013 le règlement suivant a été adopté, à savoir :

Règlement n° 556 – Concernant l'affichage des numéros civiques sur le territoire de la municipalité.

L'original de ce règlement est déposé au bureau municipal et toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ àAscot Corner.....ce...13^e ..jour d' ...août
de l'an deux mille treize

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné (e), Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier
de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office, avoir publié
l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés
par le conseil, du 13 août 2013, au 23 août 2013.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13^e jour d' août 2013.

Directeur général et secrétaire-trésorier